



**Arrêté temporaire n°24-AT-0413  
Portant réglementation du stationnement**

**BOULEVARD DU LAC**

**Objet : Brocante et  
Artisanat**

Interdiction de  
stationnement

Du 14 juillet 2024 au 22  
septembre 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de la société Alp'Organisation, représentée par Monsieur Jacques Pays,

Considérant que Brocante et artisanat rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 14/07/2024 au 22/09/2024 BOULEVARD DU LAC,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le 14 et 28 juillet 2024 de 06h00 à 20h00 ainsi que le 04 et 15 août 2024 de 06h00 à 20h00 et le 1er et 22 septembre 2024 de 06h00 à 20h00, le stationnement des véhicules est interdit BOULEVARD DU LAC sur 10 emplacements qui se situent le long de l'esplanade du lac au Grand Port. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux brocanteurs.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

Police municipale  
4 rue Jean Monard  
73100 AIX-LES-BAINS  
Tél : 04.79.35.38.36  
Mail :  
police@aixlesbains.fr

#### **ARTICLE 4 :**

Destinataires :

- Alp'Organisation
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 09 juillet 2024



Pour le maire  
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains  
Jean-Marc VIAL